

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1207

présenté par

M. Travert, M. Girardin, M. Leclabart, M. Benoit, M. Questel et M. Sorre

ARTICLE 59

Après l'alinéa 3, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« Cette expérimentation s'accompagne d'un dispositif construit en collaboration avec des diététiciens - nutritionnistes, qui a pour objectif de renforcer l'éducation à l'alimentation dans le cadre de l'enseignement à l'école primaire et secondaire. Déclinable, ce dispositif s'adresse également aux gestionnaires des restaurations collectives scolaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 24 de la loi EGAlim a instauré, pour toutes les restaurations collectives scolaires, une expérimentation obligatoire consistant à proposer un menu végétarien une fois par semaine. Cette expérimentation, en cours depuis le 1er novembre 2019, doit permettre de tirer les enseignements en matière de gaspillage alimentaire, d'apports nutritionnels, et sur les modalités de valorisation des produits français avant sa normalisation. Les premiers retours des collectivités montrent bon nombre de difficultés à plusieurs niveaux : augmentation des coûts et du gaspillage alimentaire, formation des cuisiniers à renforcer, équilibre nutritionnel des repas servis.

Pour ces raisons, les enjeux liés à l'éducation à l'alimentation doivent être pris en compte dans le dispositif, pour permettre une meilleure compréhension par les citoyens des modes de production, du milieu agricole et agroalimentaire, et des éléments nécessaires à l'atteinte de l'équilibre alimentaire. Pour ce faire, la présence des diététiciens et des nutritionnistes est primordiale auprès des établissements scolaires, et également auprès des gestionnaires de restauration collective scolaire. Ces derniers doivent être en mesure d'utiliser les évolutions induites par cette réglementation à bon escient, afin d'orienter la diversification protéique vers des produits bruts, locaux et de bonne qualité, tout en limitant au mieux leur recours aux produits ultra transformés, généralement importés peu tracés et moins coûteux, sensés venir substituer les produits carnés.